

Communauté politique européenne

L'agression russe contre l'Ukraine a renforcé les aspirations légitimes de l'Ukraine à rejoindre l'Union européenne. Lors du Sommet de Versailles, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont engagés à renforcer encore nos liens et à approfondir notre partenariat pour aider l'Ukraine, qui fait partie de notre famille européenne, à progresser sur sa trajectoire européenne.

Le Conseil européen des 23 et 24 juin sera invité à se prononcer sur la candidature de l'Ukraine, ainsi que sur celles de la Moldavie et de la Géorgie, sur la base des avis de la Commission européenne.

Quelle que soit l'étape franchie à l'occasion de ce Conseil européen, la politique d'élargissement, par l'exigence des réformes nécessaires pour rejoindre l'Union européenne et la durée qui en découle nécessairement, n'offre pas aujourd'hui le cadre politique nécessaire pour répondre à l'urgence des nécessités historiques et géopolitiques nées de la guerre contre l'Ukraine et développer la structuration politique de notre continent européen.

C'est pourquoi il est proposé de créer dès cette année une Communauté politique européenne entre tous les Etats européens souhaitant ensemble contribuer à la sécurité, la stabilité et la prospérité de notre continent. La Communauté politique européenne serait ouverte aux Etats européens partageant un socle de valeurs démocratiques, qu'ils soient membres de l'Union ou non et quelle que soit la nature de leur relation actuelle avec l'Union européenne : qu'ils souhaitent la rejoindre, qu'ils l'aient quittée, qu'ils n'envisagent pas d'y adhérer et ne soient liés à elle que par des accords économiques.

La Communauté ne remplacerait ni le Conseil de l'Europe, ni l'OSCE, ni la relation transatlantique. Mais nous ne disposons aujourd'hui d'aucune enceinte européenne non spécialisée permettant de rassembler tous les membres de la famille européenne, sur un pied d'égalité et dans un esprit d'unité de notre continent. Au contraire, les relations entre les pays de notre continent, qu'ils appartiennent ou non à l'Union européenne, qu'ils souhaitent la rejoindre ou non, sont marquées par un écheveau complexe de cadres plurilatéraux ou bilatéraux. Tous conserveront leur pertinence. Mais nous devons retrouver le sens de la communauté.

La Communauté politique européenne renforcerait les liens politiques, économiques, culturels et de sécurité entre ses membres. Elle constituerait une enceinte de coordination, de décision et de projets de coopération afin de répondre de manière concrète aux défis auxquels sont confrontés l'ensemble des pays du continent européen : les questions de politique étrangère et de sécurité, le changement climatique et l'approvisionnement énergétique et en autres matières premières, la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures et leur interconnexion, la mobilité, les migrations, la lutte contre la criminalité organisée, les relations avec les autres acteurs géopolitiques.

La Communauté politique européenne ne serait pas une alternative à l'adhésion à l'Union européenne et ne substituerait pas au processus d'élargissement. Pour les Etats européens souhaitant rejoindre l'Union européenne, elle permettrait au contraire de renforcer les liens avec les Etats membres de l'Union avant l'adhésion, au niveau politique comme dans l'accompagnement de la participation à certaines politiques de l'Union européenne, y compris, le cas échéant, par une intégration progressive à son marché intérieur.

La Communauté politique européenne prendrait la forme d'une structure juridique légère, dotée d'une capacité décisionnelle, tout en respectant l'autonomie de décision de l'Union européenne et de chacun des Etats qui constituent cette Communauté. Elle se réunirait plusieurs fois par an au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'au niveau ministériel.